

Résumé du cours de philosophie du 14 mars 2019.

L'entrée des femmes dans l'arène philosophique

Le texte vient du livre de Elsa Dorlin: *L'évidence de l'égalité des sexes. Une philosophie oubliée du XVIIe siècle*, L'Harmattan, 2012.

Plusieurs éléments permettent de comprendre l'émergence de la question de l'égalité ou de l'inégalité entre les sexes XVIIe siècle. Il y a d'une part le pouvoir des femmes de la noblesse dans la seconde moitié du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle. L'épisode de la ligue et celui de la Fronde en témoignent. Les femmes ont joué un rôle historique dans ces crises. Les débats importants sur les femmes et l'amour se tiennent et donnent lieu à ce qu'on a appelé « la querelle des femmes ».

Voyez pour cela l'article d'Eliane Viennot : Revisiter la « querelle de femmes » : mais de quoi parle-t-on ?

www.elianeviennot.fr/Articles/Viennot-Querelle1-intro.pdf

Cette querelle prend une nouvelle ampleur au XVIIe siècle et deux théories féministes prennent forme et vont se donner leurs fondements théoriques.

La première est héritée des siècles passés et tente de rendre la féminité précieuse face aux querelleurs misogynes.

La seconde refuse d'admettre l'existence d'une différence essentielle entre les hommes et les femmes et semble vouloir se tenir en dehors de la polémique.

Une philosophie féministe émerge et elle a pour objet non pas la préciosité mais l'égalité des sexes. Il s'agit notamment de trois femmes et un homme :

Marie de Gournay 1565-1645

Anna Maria van Schurman 1607-1678

Gabrielle Suchon 1632-1703

François Poullain de la Barre 1647-1725

(cf. Dorlin pour plus d'information sur ces philosophes).

La thèse de ces philosophes est que l'égalité des sexes est incontestable, c'est-à-dire vraie. Ces philosophes tiennent l'inégalité des sexes pour une ineptie, un préjugé ; douteuse et contradictoire dès que l'on tente de la justifier, en dépit du fait que cette ineptie se soit imposée de façon si impérieuse et violente.

Les propos misogynes peuvent être identifiés comme de purs et simples sophismes, c'est-à-dire qui prennent des effets pour des causes ; si les femmes sont ignorantes, c'est qu'elles ne sont pas éduquées et ce n'est pas parce qu'elles sont ignorantes qu'il faudrait leur refuser toute éducation. (Dorlin p.51)

Une philosophie féministe logique.

Toute la démonstration de Marie de Gournay se fonde sur le relativisme de la différence entre les sexes.

Celle de Gabrielle Suchon se concentre sur la coutume, la nature et l'essence entendues comme les justifications des positions de pouvoir phallocrate.

Anna Maria Van Schurman dénonce les confusions entre un jugement général sur « La Femme » et les jugements particuliers sur telle ou telle femme. En reprenant méthodiquement ce qui nous apparaît comme paradigmatique de la pensée de chacun, nous pouvons dégager

les diverses dénonciations et réfutations de l'affirmation sophistique de l'inégalité des sexes. Enfin, la démonstration de François Poullain de la Barre s'appuie sur une analyse du préjugé.

Marie de Gournay écrit :

« Si donc les Dames arrivent moins souvent que les hommes aux degrés d'excellence; c'est merveille que ce défaut de bonne éducation, [...] S'il le faut prouver : se trouve-t-il plus de différences des hommes à elles, que d'elles à elles-mêmes : selon l'institution qu'elles ont reçue, selon qu'elles sont élevées en Ville ou village, ou selon les Nations? Et conséquemment pourquoi leur institution aux affaires et aux Lettres, à l'égal des hommes, ne remplirait-elle la distance vide, qui paraît d'ordinaire entre les têtes d'eux et d'elles ? »

Marie de Gournay, *Egalité des hommes et des femmes*, op. cit., pp. 52-53

Pour elle, la différence entre l'homme et la femme est une différence relative, et non absolue, car on ne peut prouver logiquement qu'il existe plus de différence entre un homme et une femme qu'entre un homme et un autre homme ou qu'entre une femme et une autre femme. Seules les différences d'éducation, de lieu, de temps sont effectives, et par définition arbitraires et relatives, mais ce sont précisément elles qui donnent lieu à une absolutisation et à une essentialisation infondées. Par suite, conclure à la supériorité des hommes est illégitime.

Cette thèse implique par conséquent qu'il y a une contradiction dans l'idée d'une différence d'essence entre les sexes. Le relativisme de la différence sexuelle, mis en évidence par Marie de Gournay, implique que si l'homme est estimé supérieur à la femme, comme le montre sa force physique, et donc que celle-ci lui doit obéissance, alors l'animal étant plus fort que l'homme, celui-ci doit également obéissance à l'animal. Ainsi, la seule définition de l'essence de l'homme qui ne soit pas contradictoire est celle qui le donne pour un animal doué de raison.

Or, cette définition ne peut compter d'exclusion générique qu'au risque de sa propre négation. Dira-t-on que la femme n'appartient pas à cette définition parce qu'elle est plus faible physiquement? Cela est irrecevable. Parce qu'elle est ignorante ? Cela s'infirme, dès lors que femmes et hommes sont également instruits. Reste la différence effective entre l'homme et la femme, qui pour Marie de Gournay n'a d'autre réalité que son utilité, la reproduction de l'espèce, « la seule propagation ». Or, en cela, l'homme ne se distinguant pas des animaux, cette différence n'appartient pas à la définition canonique de l'homme comme animal doué de raison. Laisser les femmes dans leur animalité équivaut par conséquent à un acte volontaire d'exclusion, que seule une pensée sophistique peut légaliser.

François Poullain de la Barre emploiera le même argument pour réfuter les propos sur la force physique et il écrit :

« Qu'on aille dans le Parlement, on verra si les plus grands Juges égalent toujours en force le dernier de leurs Huissiers »

François Poullain de la Barre, *De l'Egalité des deux sexes*, op. cit., p. 93.

La force étant un argument inefficace pour interdire logiquement le savoir aux femmes, reste l'argument d'une différence d'âme ou d'esprit. François Poullain de la Barre en démontre la fausseté grâce à une analyse du préjugé. Reprenant le principe voulant que le bon sens, la raison soient le propre de l'homme, l'auteur nous prévient de l'utilisation fallacieuse de ces facultés :

« Si on pousse un peu les gens, on trouvera que leurs plus fortes raisons se réduisent à dire que les choses ont toujours été comme elles sont, à l'égard des femmes : ce qui est

une marque qu'elles doivent resté de la sorte: et que si elles avaient été capables des sciences et des emplois, les hommes les y auraient admises avec eux. Ces raisonnements viennent de l'opinion qu'on a de l'équité de notre Sexe, et d'une fausse idée que l'on s'est forgée de la coutume. C'est assez de la trouver établie, pour croire qu'elle est bien fondée. Et comme l'on juge que les hommes ne doivent rien faire que par raison, la plupart ne peuvent s'imaginer qu'elle n'ait pas été consultée pour introduire les pratiques qu'ils voient si universellement reçues, et l'on se figure, que c'est la raison et la prudence qui les ont faites, à cause que l'une et l'autre obligent de s'y conformer lorsqu'on ne peut se dispenser de les suivre, sans qu'il arrive quelque trouble » (Ibid., p. 18).

Cette « traque » du préjugé s'opère en plusieurs temps. D'abord Poullain de la Barre circonscrit le préjugé propre au sens commun, issu principalement de l'habitude, de la croyance et de l'imagination. Le préjugé correspond à un jugement précipité qui n'examine pas avec suffisamment d'attention les données qu'il met en relation. Ensuite l'auteur met en lumière une forme de préjugé propre aux juristes et aux philosophes, pour qui c'est un « crime » de remettre en question ce qu'on leur a enseigné. Le préjugé est ici traité comme l'un des modes de fonctionnement de la raison. Raison qui ne témoigne pas d'une quelconque lacune réflexive, mais qui tente de concilier la validité du raisonnement et la probabilité du contenu, le nécessaire et le suffisant. C'est contre cet exercice qu'intervient le souci d'une nouvelle méthode de penser, qui permettrait indubitablement « d'acquérir des connaissances certaines et véritables » (Ibid., p. 56)

Enfin, François Poullain de la Barre exemplifie l'analyse en effectuant une des premières enquêtes sociologiques; comme le soulignent plusieurs commentateurs du philosophe, il tente, à travers le concept heuristique de préjugé, de remonter à la source de l'inégalité « sociologique » des sexes, démontrant par sa méthode même l'égalité des sexes. François Poullain de la Barre distingue méthodiquement les confusions notionnelles qui donnent lieu aux préjugés des savants, et dégage leur soubassement idéologique.

Ainsi, il écrit :

« Cependant cette persuasion [que les femmes mêmes supportent leur condition] comme la plupart de celles que nous avons sur les coutumes et sur les usages n'est qu'un pur préjugé, que nous formons sur l'apparence des choses, faute de les examiner de près, et dont nous nous détromperions, si nous pouvions nous donner la peine de remonter jusqu'à la source, et juger en beaucoup de rencontres de ce qui s'est fait autrefois, par ce qui se fait aujourd'hui, et des coutumes anciennes par celles que nous voyons s'établir de notre temps. Si on avait suivi cette règle, en une infinité de jugements, on ne serait pas tombé en tant de méprises ; et dans ce qui concerne la condition présente des femmes, on aurait reconnu qu'elles n'ont été assujetties que par la Loi du plus fort, et que ce n'a pas été faute de capacité naturelle ni de mérite qu'elles n'ont point partagé avec nous, ce qui élève notre Sexe au dessus du leur » (ibid. p.20)

Selon Poullain de la Barre, les hommes ont entériné une différenciation des sexes fondée sur la confusion nature/culture, à grand renfort de mythes, de coutumes et de représentations religieuses.

Il faut souligner également combien l'intériorisation de ces rôles sexuels a pu jouer dans la répétition de l'inégalité.

Gabrielle Suchon nous offre l'exemple d'une pensée sensible au processus d'appropriation des positions de pouvoir et de leur intériorisation.

« Puisque la contrainte les [les femmes] prive de l'usage d'une entière liberté, qui est le plus grand & le plus naturel bien fait qu'elles ont reçue de Dieu, & que par l'ignorance où elles sont élevées on leur ôte les moyens de se guérir de cette grande plaie que le péché a fait dans la nature humaine ; il ne restait plus qu'à les empêcher d'avoir part dans le Gouvernement & dans la conduite, qui sont les endroits par lesquels les hommes se font considérer, craindre et rechercher [. . .] »

Gabrielle Suchon, *Traité de la morale et de la politique ...*, . op. cit., Troisième Partie, première page de l'avant-propos.

La domination s'impose donc au nom d'un célèbre sophisme que Suchon dénonce:

« Il faudrait être privé de raison pour la disputer aux Personnes du beau Sexe; puisque c'est ce qui établit leur perfection, aussi-bien que celle des hommes [. . .]. Et comme ils ne peuvent raisonnablement soutenir le contraire, ils se sont avisez de les priver de tous les moyens, dont elles pourraient se servir pour se rendre savantes. Et par ce dernier outrage, ils persuadent autant qu'ils peuvent que c'est un effet de leur justice, puisque l'incapacité des femmes en est la cause » (Ibid, Seconde Partie, p. 264).

Gabrielle Suchon examine avec soin tous les mécanismes de hiérarchisation sociale sur laquelle repose la société, de l'instauration des positions de pouvoir, aux rapports de force et aux représentations collectives autos justificatrices.

Colette Guillaumin déconstruit et analyse remarquablement ce sophisme naturaliste, contre lequel Suchon ne cesse de s'élever. Il faut distinguer trois éléments prédominants utilisés par le naturalisme. Le premier est « le statut de chose » des dominés. Le second « correspond à ce qu'on peut appeler une pensée d'ordre, un système finaliste et téléologique qui se résume par : les choses étant ce qu'elles sont, c'est-à-dire certains groupes (ou un groupe) en appropriant d'autres (ou un autre), cela fait fonctionner correctement le monde, il convient donc que cela reste ainsi, ce qui évitera le désordre et le renversement des valeurs vraies et des priorités éternelles. (Le moindre soupire d'impatience exprimée d'un dominé déclenche dans l'esprit fragile des dominants les visions d'orage les plus apocalyptiques; de la castration menaçante à l'arrêt de la rotation de la terre. Le troisième élément [...] c'est la singulière idée que les actions d'un groupe humain, d'une classe, sont « naturelles »; qu'elles sont indépendantes des rapports sociaux, qu'elles préexistent à toute histoire, à toutes conditions concrètes déterminées » Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris, Côté-femmes éditions, 1992, pp. 56-57.

Ce dernier point ouvre sur la question du général et du particulier; sur l'épineux enjeu de l'exception, développés principalement par Anna Maria Van Schurman. Car, comme l'énonce Colette Guillaumin, si toute femme ne peut être appréhendée qu'en fonction de la « nature féminine » qui préexiste à l'histoire, à la société et aux conditions matérielles, alors il est impossible de penser qu'une femme puisse ne pas répondre aux exigences de cette nature, à moins de, dire qu'elle n'est que « l'exception qui confirme la règle ».

L'EXCEPTION

Ce que jusqu'ici nous avons qualifié de sophisme se retrouve également dans l'argumentation qui entretient une confusion habile entre le particulier et le général. D'une situation particulière on va inférer un état général, d'exemples particuliers on tire une règle valable universellement, alors qu'à l'inverse un élément particulier ne peut jamais infirmer une proposition générale.

Par rapport aux femmes ce procédé est récurrent. Il est l'une des expressions les plus difficilement réfutables du sophisme, comme le révèle Anna Maria Van Schurman qui écrit :

« En effet, le mérite des Sciences & des lettres est tellement admirable, & cet avantage qui semble commun à tout le monde m'émeut de telle sorte, que j'ai peine à souffrir qu'on soutienne qu'une chose si précieuse & si digne de toutes les belles âmes, ne se doive rencontrer que rarement en notre sexe. Puisqu'il est vrai que la sagesse est l'apanage & l'ornement de tout le genre humain, & cela de telle sorte que selon la condition des uns & des autres, ce qui est général à tous semble devoir justement s'étendre à chaque particulier »

Anna Maria Van Schurman, Question célèbre s'il est nécessaire ou non que les filles soient sçavantes: .. , op. cit., p. 7.

Premier point auquel la philosophe doit faire face : « l'universel sexué ». Si cette dénomination semble contradictoire, elle n'en demeure pas moins active et féconde. Pour les tenants de l'inégalité, les règles (l'universel) ne sont évidemment pas communes aux deux sexes ; plus, elles diffèrent en valeur et en nature, tout autant que leurs exceptions. Là encore, civilité et naturalité sont les deux facteurs déterminants.

Les règles appliquées aux femmes sont naturelles, immuables et ne souffrent aucune exception. Et s'il y avait une exception, elle n'aurait aucune valeur infirmative, elle ne ferait au contraire que valider plus profondément la règle de par son caractère « monstrueux », contre-nature.

L'énoncé d'Anna Maria Van Schurman a la forme logique de

Tous les hommes sont mortels,
Or Socrate est un homme,
Donc Socrate est mortel,
En l'occurrence :
La sagesse est commune au genre humain,
Or les femmes appartiennent au genre humain,
Donc les femmes sont sages.

A priori, le fait que les femmes ne soient pas sages ou soient ignorantes devrait être une exception, un cas particulier de cette règle qui serait réduit par la possibilité que les femmes reçoivent une instruction égale aux hommes. Mais telle n'est pas la règle adoptée in concreto. A l'évidence, les tournures sophistiques servent des intérêts particuliers, et l'universel devrait toujours être, dans ce cas, soumis à caution.

En témoigne la réponse d'André Rivet, ici en position de contradicteur d'Anna Maria Van Schurman :

« Vous avez mieux aimé soutenir que la plupart des femmes sont capables de ces grands avantages que de permettre qu'on vous les attribue à vous seule ; Et pouvant éclater sur les autres, & faire bande à part, vous aimez mieux marcher à l'ombre & ne vous montrer que dans la foule. Mais quoi que vous fassiez & quelque grâce que vous ayez à nous persuader, je vous supplie de croire qu'en cela vos persuasions seront inutiles. De tant d'honnêtes gens qui connaissent votre mérite, il n'y en aura jamais pas un de votre avis. Que votre adresse, ou votre modestie fassent tout ce qu'il leur plaira pour détourner nos yeux de dessus de vous, & pour les porter à la contemplation des vertus de plusieurs autres dames, pardonnez moi si je vous dis que l'effet ne répondra point à vos désirs. Et quand même les hommes vous accorderaient ce que vous désirez,

je suis bien assuré que les femmes vous résisteraient en cela; qu'il n'y en a pas une qui osait pour la gloire se déclarer votre rivale, ni prétendre à la réputation que vos mérites vous acquièrent. C'est pourquoi vous pouvez bien assurément entrer dans cette lice glorieuse ; car ou vous êtes en danger d'y courir toute seule, ou vous en trouverez bien peu qui se présentent pour y courir avec vous. Je sais bien que vous me direz qu'il en est en cela des femmes comme des hommes, dont la plupart manque plutôt de volonté que de puissance. Je ne nie point que ce défaut ne se rencontre en quelques unes d'entre vous. Mais après tout s'il est vrai, comme je n'en doute pas, que les mœurs & les inclinations suivent d'ordinaire le tempérament du corps, il est bien croyable que le Souverain Auteur de la Nature n'a formé deux sexes différents, qu'afin de mettre une différence entre leurs fonctions, & qu'il a destiné les hommes à une chose, & les femmes à une autre [...].Voici donc la proposition que je fis autrefois, & que depuis peu vous avez doctement exagérée. Il ne serait pas nécessaire ni utile à la République que la plupart des femmes quittant les exercices qui leur sont bienséants, voulussent faire choix de cette vie qui les attache à l'étude. Il suffit à mon avis qu'il y en ait parfois quelques unes [...]. En effet ne demeurez vous pas en quelque sorte d'accord de ma proposition, si lorsque j'exclus les femmes de la recherche des sciences, j'entends seulement parler de celles que le soin d'un ménage & des affaires domestiques embarrasse & occupe nécessairement ? Or vous savez que la plus grande partie de votre sexe, n'a point d'autre exercice que celui là, & qu'il y a fort peu de femmes de qui l'esprit se porte a d'autres occupations. Outre cela je ne crois pas que votre opinion soit que toutes les autres femmes & filles, qui ne sont pas attachées à cette économie domestique aient l'Esprit capable de bonnes lettres »

André Rivet, *Question célèbre s'il est nécessaire ou non que les filles soient sçavantes ...*, op. cit., pp. 43-50.

Cette longue citation permet de mieux saisir le type d'arguments à réfuter. La technique employée par Rivet est redoutable ; il joue avec le général et le particulier, retourne l'exception contre elle-même, et en définitive, réussit à intégrer à son discours la réfutation de ce dernier.

D'une part, il considère qu'il existe une différence de nature et de fonction absolument irréductible entre les sexes. Embarrassé par les propos d'Anna Maria Van Schurman sur le général et le particulier et leur articulation logique, il pose que les femmes sont capables de s'instruire à l'exception de toutes ou presque, puisque toutes sont chargées des affaires domestiques et que celles qui ne le sont pas ne possèdent pas l'esprit adéquat. Donc, l'exception devient la règle, et la règle, l'exception.

D'autre part, alors même qu'Anna Maria Van Schurman est l'exception qui infirme sa règle, en s'en remettant à la conscience commune, il en fait une confirmation. De façon plus subtile, il pense Anna Maria Van Schurman à la fois comme une « exceptionnelle exception » et comme un cas typique de la règle selon laquelle les femmes ne peuvent pas et ne doivent pas être instruites. Pour le dire autrement il écrit que sa pudeur et sa modestie (qualités exclusivement « féminines » qui désignent son être-femme), l'égarant, la font proprement déraisonner. Elle devient alors la preuve vivante de l'inconséquence de sa démonstration, puisqu'elle-même est, au regard de Rivet, déraisonnable, ignorante. A ce titre, André Rivet n'a de cesse d'utiliser des expressions condescendantes, soutenant que son adversaire a déformé ses propos faute de les comprendre. De plus, il ne s'adresse à elle que par prétéritives, forme qui consiste à dire qu'on ne parlera pas d'une chose pour mieux en parler : « Vous savez aussi bien que moi... ». Ici, ce procédé rhétorique est utilisé pour susciter un rapport de connivence, un « cela va de soi », ou un « je sais que nous sommes d'accord ».

Ainsi, Rivet fait d'Anna Maria Van Schurman le cas d'espèce qui lui fournit son argument choc, il annule le désaccord et la dispute et laisse entendre que le sujet est clos. Il se place en possesseur de la raison dernière, donnant la solution de la question à une femme qui est, soit, un prodige, mais n'en reste pas moins une femme intrinsèquement ignorante et étrangère à toute forme de raisonnement.

Cette argumentation est très courante. Plus généralement, le contenu des thèses et antithèses sur l'égalité des sexes s'est toujours vu confronté à la difficulté de manier les exceptions afin de les rendre concluantes. Marie de Gournay a beau citer des philosophes grecques comme Themistoclea et Thenao, respectivement sœur et épouse de Pythagore, Areté et ses cent dix disciples, ou encore Mlle de Schurman, elle a beau rappeler les exploits des reines et héroïnes, on lui oppose constamment d'autres exemples de femmes illustres pour démontrer le contraire de sa thèse, ou bien les mêmes, interprétés de façon contradictoire. Gabrielle Suchon déploie aussi toute une myriade « d'exceptions », mais elles demeurent irréductiblement contestables, parce que sujettes à l'interprétation. A propos de Jeanne d'Arc, par exemple, André Rivet répond à Anna Maria Van Schurman : « Et si cette fameuse Jeanne de Vaucouleur portée d'un courage invincible a voulu descendre après elles dans cette lice guerrière, on peut dire que cette valeur extraordinaire eût un assez misérable succès, puis qu'elle servit de honteux spectacle aux Anglais, & de funeste matière à leurs dames. Je sais bien que notre ville d'Orléans la respecte encore comme sa libératrice, & que tout son peuple l'estime une seconde Pallas. Mais aussi je sais bien que les plus grands adorateurs de sa vaillance, & ceux qui sont les plus jaloux de sa gloire ne parlent de son honneur & de sa chasteté qu'avec beaucoup d'incertitude » Ibid., pp. 60-61.

Jeanne d'Arc est souvent citée au rang des femmes exceptionnelles pour s'être illustrée dans un univers où les femmes n'avaient aucun droit. Pour Anna Maria Van Schurman, elle constitue l'exception à la règle, celle-là même qui la rend obsolète et annonce une autre règle, de l'ordre du possible. Pour son contradicteur, Jeanne a transgressé l'ordre qui tendait à préserver sa qualité de femme, sa virginité ; comme ensemble qu'elle l'ait perdue, elle n'est pas une exception recevable mais le cas « monstrueux », contre lequel la règle a été établie.

On ne saurait mieux illustrer les discussions que suscite l'indécidabilité du général et du particulier. L'unanimité dans ce domaine reste logiquement inatteignable, pour autant qu'il n'existe que des critères aléatoires et relatifs. Où s'arrête l'exception, à quelle limite devient-elle la règle ? A quelles conditions l'exception remet-elle en cause la légitimité de la règle ?

La réponse est essentiellement relative à la position du locuteur. L'exemple est toujours probant pour celui qui l'avance, toujours inconséquent pour celui qui le contredit.

Logique, méthode et procès

Les représentants du féminisme logique ne tiennent pas à entre dans la querelle qui oppose défenseurs et détracteurs des femmes. La raison en est qu'elles et il se placent avant tout au niveau théorique, ce qui implique qu'elles et il refusent la dimension exclusivement polémique à l'œuvre dans le débat sur l'égalité des sexes. C'est en ce sens que ces philosophes dénoncent les inconséquences des discours des inégalitaires, au nom de leur erreur formelle, logique. En, d'autres termes, les philosophes féministes de l'égalité n'opposent pas d'emblée aux misogynes une défense du sexe féminin, en montrant comme le font les précieuses que là différence sexuelle possède une valeur qui peut dans la pratique, être avantageuse et bénéfique dans divers domaines.

Ils contestent plutôt philosophiquement cette notion de différence en montrant combien elle est mal et diversement définie, comment une telle erreur entraîne des conclusions fausses et des raisonnements qui ne prouvent rien. Ainsi, ces philosophes, tentent de suspendre l'éternelle question de savoir comment opposer ou concilier différence et égalité. Ils invalident les raisonnements qui concluent à l'inégalité en exhibant leur erreur logique, technique, afin de prouver que seule l'égalité des sexes peut nécessairement être inférée.

En montrant que les données du problème sont déformées ou utilisées de façon contradictoire, en démontrant que les conclusions : sont irrecevables parce que formellement fausses (sans même discuter leur contenu, à savoir la thèse de l'inégalité des sexes), ces philosophes choisissent le parti de la dialectique et de la méthode.

Pour combattre les discriminations sexuelles dont sont victimes les femmes, ils utilisent ce que l'on interdit précisément aux femmes: la technique philosophique. Que ces philosophes se fondent sur les textes aristotéliens, exposant la genèse des raisonnements vrais, ou sur ceux de Descartes, elles et il réussissent non seulement à infirmer la thèse de l'inégalité, mais aussi à illustrer que des femmes sont en mesure de manier les savoirs « nobles », dits abstraits, à des fins féministes. Si ces philosophes ont préféré la démonstration à la joute oratoire, c'est qu'ils ont espéré rendre manifeste que la vérité est du côté de l'égalité des sexes. Pour faire cesser la querelle, il faut, semble-t-il, émettre une réponse qui soit absolument vraie, nécessaire donc consensuelle, et, qui pour parvenir à un tel résultat, doit aussi être logiquement concluante.

Cette réponse sera-t-elle suffisante ? Toute la question désormais est de savoir si la vérité est à elle seule convaincante et si l'usage de la rhétorique n'est pas inévitable pour remporter finalement cette querelle, devenue véritable procès intenté aux femmes.

DÉMONTRER ET CONVAINCRE

Le contenu des quatre textes - Egalité des hommes et des femmes de Marie de Gournay, Question célèbre s'il est nécessaire ou non que les filles soient savantes d'Anna Maria Van Schurman, De l'Egalité des deux sexes de François Poullain de la Barre et Traité de la morale et de la politique de Gabrielle Suchon - en faveur de l'égalité des sexes se décline selon divers arguments majeurs, mais ils partagent une même ligne de fond

Le texte de Marie de Gournay est un pamphlet, au sens premier du terme, c'est-à-dire selon l'étymologie anglaise : il s'agit d'un « palme-feuille », d'un petit livre de peu de pages. Son style est incisif et direct. Anna Maria Van Schurman offre une dispute selon la pure tradition scolastique, qui se présente donc sous la forme d'une discussion avec un interlocuteur sur un point de philosophie: est-il nécessaire ou non que les filles soient savantes?

L'écrit de François Poullain de la Barre, à première vue, se définit comme un plaidoyer, une défense des femmes. A notre sens, cette définition est davantage influencée par l'idée qu'il est question d'un homme qui prend le parti des femmes que d'un philosophe féministe. Il apparaît plus juste de présenter ce texte comme une enquête, une vérification de faits, une recherche de preuves.

Enfin le texte de Gabrielle Suchon est indiscutablement un traité de philosophie, qui avance une thèse sur un thème précis. On y voit se développer les éléments de la démonstration, les objections potentielles et les réponses aux objections. Nous sommes donc en présence de quatre textes dotés chacun d'une forme définie et particulière. Comme au niveau du contenu, il demeure un point commun dans la forme: l'utilisation de procédés logiques, ou du moins démonstratifs, qui détonne avec les textes publiés sur le même thème par la plupart des contemporains du XVIIe siècle.

En effet, ces quatre œuvres travaillent non seulement sur la dénonciation d'une exclusion ou d'une oppression, mais démontrent les mécanismes agissant comme conditions de possibilité de cette exclusion, et sur les productions matérielles et idéelles qui la justifient.

Telle est donc, a contrario, la spécificité des textes des philosophes qui nous intéressent: ils s'inscrivent dès les premières lignes dans les limites de la raison.

La philosophie logique de l'égalité des sexes.

Or, le problème majeur est que : « sans égalité de-fait, l'égalité logique n'a pas de poids, et, sans égalité logique, l'égalité de-fait n'a pas de fondement ».

C'est ainsi qu'Elsa Dorlin formule la configuration aporétique de l'égalité des sexes. (P.92)
Comment est-on arrivé à une telle impasse ? Selon Dorlin, il a été démontré, par les philosophes féministes du XVII^e siècle, que «la différence des sexes ne pouvait absolument pas être la cause de l'inégalité » (p. 93)

Or, il ne suffit pas de trouver une vérité, encore faut-il arriver à ce qu'elle remplace les croyances communes en la rendant vraiment convaincante. Pour cette dernière tâche la philosophie traditionnelle ne suffit pas, il faut l'aide de la rhétorique qui est d'ailleurs en fait indissociable de la philosophie.

Pourquoi la rhétorique ?

La rhétorique désigne les techniques de l'argumentation et se sert de l'opinion commune pour convaincre. La rhétorique travaille les passions, les idées reçues et les préjugés pour provoquer l'adhésion.

La rhétorique se distingue de la démonstration ou de l'argumentation philosophique (dialectique) par l'aide d'arguments types, les «lieux » (topos). Elle comprend quatre parties : l'invention (mobiliser les idées que l'on va développer), la disposition (l'ordre des idées, le plan), l'élocution (la forme de l'exposé, les figures de style) et l'action (prononciation du discours, publication du texte). Les lieux sont essentiels pour l'invention en ce qu'ils permettent de convoquer d'arguments types et d'analogies connues, comme par exemple l'association de l'enfance à l'innocence, le couleur blanc à la paix.

Or, ce qui pose problème c'est qu'un des lieux communs dit que les hommes et les femmes sont inégaux. L'inégalité des sexes et la faiblesse des femmes font parti des « topos » qui permettent de conclure à une essence féminine naturellement inférieure.

Les figures argumentatives utilisées par les adversaires de l'égalité nécessitent souvent leurs contradicteurs de se mouvoir sur le même terrain. Du moment qu'une réalité est nommée, qualifiée, on a pris un pouvoir sur cette réalité et pour le contrecarrer il n'y a pas d'autre solution que de formuler une réalité contraire en utilisant les mêmes instruments. Mais pour le faire accepter il faut qu'elle est vraisemblable, qu'elle s'accorde avec les lieux communs et là se trouve le problème. Car l'instance de décision est partie prenante dans l'affaire et a, en plus, non seulement les coutumes mais souvent aussi la loi de son côté.

Nos philosophes féministes ont tous insisté sur cette impasse. Comme l'énonce Gabrielle Suchon :

« Avec toutes ces fortes et pertinentes raisons, les femmes perdront toujours leur cause, parce qu'elles n'ont point d'autres juges que leurs maîtres, qui ne veulent jamais changer les coutumes qu'ils ont introduites. Et bien qu'ils ayant souvent des différens entre eux, ils conviennent tous en ce point de rechercher l'abaissement des personnes du sexe, et d'empêcher autant qu'ils peuvent leur élévation » (Traité de la morale et de la politique, 2e partie, p. 267)

Comme le note Elsa Dorlin :

« Autant l'égalité des sexes a besoin de la rhétorique, autant elle ne peut être sauvée du 'danger' rhétorique, et ses défenseurs ne l'ignorent pas. [...] Juger de ce qui est juste engage à l'action, à dénoncer l'injustice et revendiquer la justice ». (p. 86)

Il ne s'agit pas de discourir sur l'infériorité ou la supériorité des femmes, ce débat est non seulement insoluble mais stérile et tout argument peut être utilisé d'un côté comme de l'autre. Quoi faire donc après avoir démontré que l'éducation et la culture ont permis d'utiliser la différence sexuelle comme un instrument d'organisation de l'inégalité sociale ?

Il y a tout de même la nécessité de convaincre et de « gagner » le procès. C'est la rhétorique qui permet d'instruire une question et d'avoir gain de cause. Elle se divise traditionnellement en trois genres de discours, le délibératif, l'épidictique et le judiciaire. Ce dernier, accuser ou défendre devant un tribunal, s'applique à prouver le pour et le contre avec comme critère la loi ou le juste. Dorlin constate que « tous les discours des tenants du féminisme logique sont très proche du discours judiciaire » et que « c'est ici que les philosophes féministes vont perdre les bénéfices de leurs démonstrations, comme le procès ».

En effet, les pourfendeurs du sexe vont les pousser dans le piège que représente leur position, en dénigrant à la fois le discours féministe, sa portée universelle et sa validité objective.

Par exemple quand Anna Maria Van Schurman plaide pour l'instruction des femmes, qu'elle avance que les femmes ont des capacités intellectuelles, Rivet lui reproche qu'elle pose la supériorité du sexe féminin et elle se voit obligé de lui répondre :

« la question dont il s'agit est seulement de savoir si dans le siècle où nous vivons, il est principalement convenable à une fille de s'appliquer à l'étude de bonnes lettres et à la connaissance des arts. Je vois bien que vous prenez ce mot, principalement, en un autre sens que je ne le veux employer ; et c'est ce qui change tout à fait l'état de notre question. Vous saurez donc que je ne m'en sers ici que par comparaison, comme si je disais, il faut savoir si entre les exercices convenables à une fille, l'exercice de l'étude lui est principalement convenable. Ainsi vous voyez que j'oppose l'étude aux occupations ordinaires et aux petits soins du ménage, où la coutume reçue destine ordinairement celles de notre sexe, et par conséquent vous voyez que mon intention n'est pas de soutenir que les femmes sont plus propres à l'étude que les hommes" (Question célèbre s'il est nécessaire ou non que les filles soient savantes, pp. 71-72)

Or, Rivet veut faire tomber la rhétorique d'Anna Maria Van Schurman sous le genre épictique, celui de l'éloge. Il fait comme si elle est une "gynophile" au lieu d'une « féministe », ce qui a pour conséquence de discréditer la démonstration qu'elle avance.

De même Pierre Bayle, dans son dictionnaire historique et critique, (p-308) écrit que Marie de Gournay défend la supériorité des femmes sur les hommes. Pourtant Marie de Gournay écrit clairement, dès la première page de son *Egalité des hommes et des femmes* :

« La plupart de ceux qui prennent la cause des femmes, contre cet orgueilleuse préférence que les hommes s'attribuent, leur rendent le change entier : car ils renvoient la préférence vers elles. Quant à moi qui fuis toutes extrémités, je me contente de les égaler aux hommes : La nature s'opposant aussi pour ce regard, autant à la supériorité qu'à l'infériorité ». (P. 31-32)

C'est le caractère symptomatique de ces remarques de Rivet et de Bayle qui est choquant. Les femmes féministes sont traitées de gynophile, les hommes féministes de galanterie. Ces notes consistent dans les deux cas à dénigrer le discours féministe, sa portée universelle et sa validité objective. C'est une « tactique » constamment utilisée par les tenants de l'inégalité des sexes que de disqualifier les exemples issues d'expériences personnelles car l'usage d'arguments intéressés est interdit !

En raison de contraintes argumentatives les féministes se voient relégués à la place de l'avocat et non plus de celle du philosophe. Or, le bon avocat doit chercher à plaire et à émouvoir tout en affirmant qu'il ne vise qu'à démontrer.

Comme le formule Cicéron dans le De oratore :

« J'ai déjà dit plusieurs fois qu'il y a trois moyens d'amener les êtres humains à notre sentiment : les instruire, leur plaire, les toucher. De ces trois moyens un seul doit être avoué : il faut paraître n'avoir comme objet que d'instruire. Les deux autres seront répandus dans le cours entier de la plaidoirie, de la même façon que le sang l'est dans le corps ». (p. 136)

Impasse et manipulation sont ici très liées. En voulant attaquer les adversaires de l'inégalité sur leur propre terrain les tenants de l'égalité ont oublié qu'ils n'allaient pas devoir affronter l'opinion, mais bien le pouvoir. L'aporie, l'impasse inhérente à la question de l'égalité des sexes, est ce qui pousse les défenseurs dans les filets du.

L'impasse, en dernière instance, se confond avec la volonté de justice. Or, la justice ne peut jamais-seulement-se démontrer logiquement, elle doit se gagner ; pour cela il faut un procès, des avocats, des accusés.

Le problème est qu'en ce qui concerne l'égalité des sexes, les juges sont aussi les accusés.